

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du vendredi 06 mars 2015 à 19h30**

Étaient présents : Marc PERRIN, maire, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Jean-Marie De BOURGOING, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Jean-Georges MONERAU, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU

Marc PERRIN donne lecture du conseil municipal du 05 décembre 2014 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I/ ECOLE**

Marc PERRIN rapporte aux membres du conseil que l'Inspectrice de l'Education Nationale l'a informé du maintien des écoles de Blismes et Montigny en Morvan pour la rentrée 2015/2016. Il remercie les élus et les personnes qui ont témoigné de leur soutien en participant aux différentes actions menées en faveur du maintien du regroupement scolaire.

Par ailleurs, Mme Marquis en charge, entre autre, de la cantine scolaire à Montigny prendra sa retraite en décembre 2015. Une réflexion sera menée sur la création d'un service de cantine à Blismes en relation avec un traiteur, en tenant compte des règles à respecter en matière de restauration scolaire. Le coût de cette opération pourrait être en partie couvert par le montant des frais de transport scolaire du midi qui serait ainsi supprimé.

## **II/ CIMETIERE**

En prévision de la réfection de la chapelle du cimetière et de la création d'un site cinéraire, la société BROSSARD a été sollicitée pour établir un estimatif du coût des travaux après visite des lieux.

- Réfection de la chapelle : 1 290 € comprenant le nettoyage de l'édifice, reprise des joints, des fissures, et de la rosace.

- Installation d'une colonne de 3 cases urnes : 1 390 € en granit rose, ou 1 320 € en granit gris.

- Jardin du souvenir avec stèle : 1 120 € en granit rose ou 1 050 € en granit gris.

Le conseil, à l'unanimité, décide de prévoir la somme de 4 000 € au budget 2015 pour ces travaux.

## **III/ TRAVAUX ENVISAGEABLES SUR LE BUDGET 2015**

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable pour les travaux suivants sur les logements communaux :

- Logement de la gendarmerie qui n'a pas encore été restauré : la cheminée sera gainée, une cabine de douche sera installée et le système d'évacuation des eaux usées sanitaires sera refait.

- Logement de la poste : le carrelage de la pièce principale sera refait après isolation du sol.

Marc PERRIN demandera des devis pour ces travaux.

## **IV/ DOSSIER ROUTE STRATEGIQUE DU BOIS**

Une demande concernant les subventions avait été adressée à M. Patrice JOLY. Celui-ci a fait savoir à M. le maire que les programmes de subventions FEDER (fonds européens) et du conseil général n'étaient pas encore définis.

## **V/ VENTE DE BOIS, ACACIAS**

Un appel avait été lancé dans le dernier compte rendu du conseil municipal auquel a répondu Eric MARTIN. Le conseil décide de lui accorder la vente d'environ 14 acacias sur la route Bussy/Chatin, à couper sur pieds à 15 € le stère.

## **VI/ MATERIEL DE LA SALLE POLYVALENTE**

Les appareils électroménagers mis à disposition des enfants de l'école, des associations et des particuliers qui louent la salle polyvalente ne sont plus en état de bon fonctionnement. Le conseil décide à l'unanimité d'acquérir un réfrigérateur, un lave-vaisselle et un ensemble « plaques et four » électrique. L'installation EDF sera à vérifier pour l'utilisation de ces nouveaux appareils. Une somme de 3 500 € sera inscrite au budget 2015.

## **VII/ DEMANDE DE LIMITATION DE CIRCULATION RUE DU FOUR**

L'étroitesse de la rue du Four ne permet pas le passage de certains véhicules. Une partie du bord de la couverture d'un bâtiment a été récemment endommagé lors du passage d'une bétaillère. Marc PERRIN informe le conseil qu'il prendra un arrêté limitant la circulation entre l'intersection et la limite du jardin bordant la rue.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le locataire du logement de la mairie a signalé des traces d'humidité sur le plafond de la cuisine. Une expertise sera demandée à un professionnel.

- Demande de subvention du comice : la commune versera comme en 2009 une subvention de 150 €.

- Marc PERRIN informe le conseil qu'il conviendrait de changer l'imprimante de l'accueil mairie. Le conseil est favorable à l'achat d'une imprimante/scanner laser plus économique (300 à 400 €).

- Voirie : la route de Vaumery au Moulin du Bruy est en très mauvaise état. Une partie est mitoyenne avec Montigny en Morvan. Le coût estimatif des travaux s'élève à 26 000 €, dont 18 000 € à la charge de Blismes. La commune de Montigny n'est pas en mesure de réaliser ces travaux. Le conseil ne peut donc envisager actuellement de faire des travaux qui ne concerneraient que la moitié de la voie.

- L'école d'aides soignantes a sollicité une subvention pour financer un voyage. Le conseil réserve sa réponse en attendant d'avoir des informations sur le budget dont dispose déjà l'école pour ce voyage.

- SIAEPA de Pannecièrre/assainissement collectif :

Les travaux de la station d'épuration débuteront en avril 2015. Le coût des travaux s'élève à 26 000 € (dont 16 868 € de subventions). La commune a participé à hauteur de 5000 €. La réhabilitation de la station va entraîner une augmentation des charges d'entretien. La commune s'est engagée à prendre en charge une partie de l'entretien ce qui aura pour conséquence de diminuer les frais de fonctionnement. Le SIAEPA pour compenser les charges supplémentaires dues à cette mise aux normes de la station et pour équilibrer son budget a fixé le coût de la part forfaitaire annuelle à 60 € par abonnés et le prix du mètre<sup>3</sup> à 1 € (basé sur la consommation d'eau potable de l'abonné). Ces tarifs ne concernent que les usagers de l'assainissement collectif (50 abonnés).

Pour extrait conforme,  
Le Maire,